



## RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

---

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du **mardi 09 juin 2026** (en visioconférence entre le siège de la Ligue à Lyon et son établissement à Cournon d'Auvergne) :

Présents : MM. Hubert GROUILLER (Président) et André CHENE (secrétaire), Mme Isabelle BLANCHET-VOYET, MM. Pierre BOISSON, Christian MARCE, Michel GODIGNON, Jacques BOURDAROT et Roger AYMARD.

Assiste : M. Gaëtan PLANCHE DEFRADE (Responsable Juridique).

### AUDITION DU 09 JUIN 2026

**DOSSIER N°37R** : Appel de l'U.S.C AIGUEBELLE en date du 18 mai 2026 contre une décision prise par la Commission d'appel réglementaire du District de Savoie, lors de sa réunion du 27 avril 2026, ayant confirmé le résultat du match acquis sur le terrain malgré son évocation pour participation d'un joueur adverse en état de suspension.

Rencontre : U.S.C AIGUEBELLE / ENT. S. DE TARENTOISE (Séniors D1 Poule Unique du 22 mars 2026).

---

#### La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision rendue par la Commission d'appel réglementaire du District de Savoie, lors de sa réunion du 27 avril 2026,
- Met les frais d'appel d'un montant de 90 euros inhérents à la présente procédure à la charge de l'U.S.C AIGUEBELLE.

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée ultérieurement aux parties par courrier électronique.